

**France-Nanterre: Mobile-telephone services****OJ S 164/2022 26/08/2022****Contract notice****Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

**Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense – CS 10268

Town: NANTERRE Cedex

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92757

Country: France

E-mail: [AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com](mailto:AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com)**Internet address(es):**Main address: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)Address of the buyer profile: <https://consultations-asf.omnikles.com>**I.1. Name and addresses**

Official name: Cofiroute

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense

Town: NANTERRE Cedex

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92000

Country: France

E-mail: [AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com](mailto:AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com)**Internet address(es):**Main address: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)**I.1. Name and addresses**

Official name: Escota

Postal address: 432 avenue de cannes – BP 41

Town: MANDELIEU Cedex

NUTS code: FRL03 Alpes-Maritimes

Postal code: 06211

Country: France

E-mail: [AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com](mailto:AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com)**Internet address(es):**Main address: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)**I.1. Name and addresses**

Official name: Arcour

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense

Town: NANTERRE Cedex

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92000

Country: France  
E-mail: [AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com](mailto:AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com)  
**Internet address(es):**  
Main address: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

**I.1. Name and addresses**

Official name: Vinci Autoroutes Alsace  
Postal address: Centre d'Exploitation Autoroutier d'Ackerland  
Town: Ittenheim  
NUTS code: FRF11 Bas-Rhin  
Postal code: 67117  
Country: France  
E-mail: [AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com](mailto:AO.ASF.DISI@vinci-autoroutes.com)  
**Internet address(es):**  
Main address: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

**I.2. Information about joint procurement**

The contract involves joint procurement

**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://consultations-asf.safetender.com>  
Additional information can be obtained from the abovementioned address  
Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société de droit privé

**I.5. Main activity**

Other activity: Concessionnaire autoroutier

---

**Section II: Object**

**II.1. Scope of the procurement**

**II.1.1. Title**

Fourniture d'un service télécom de radio mobile professionnelle sur un réseau cellulaire opéré

**II.1.2. Main CPV code**

64212000 Mobile-telephone services

**II.1.3. Type of contract**

Services

**II.1.4. Short description**

Le présent accord cadre concerne la fourniture d'un service télécom de radio mobile professionnelle sur le réseau de VINCI Autoroutes par l'intermédiaire d'un réseau cellulaire opéré.

**II.1.5. Estimated total value**

**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

## **II.2. Description**

### **II.2.2. Additional CPV code(s)**

32250000 Mobile telephones

### **II.2.3. Place of performance**

NUTS code: FR France

Main site or place of performance: Ensemble du réseau de VINCI Autoroutes

### **II.2.4. Description of the procurement**

Le marché qui implique la mise en place d'un accord-cadre à bons de commande, avec minimum et maximum en valeur, concerne la fourniture d'un service télécom de radio mobile professionnelle sur un réseau cellulaire opéré pour l'exploitation des 4400 km du réseau autoroutier de VINCI Autoroutes. Ce service sera dédié aux communications nécessaires aux missions de sécurité autoroutière (gestion du trafic et viabilité hivernale).

Les prestations comprennent la fourniture :

- des terminaux et accessoires associés,
- des abonnements télécom permettant l'accès prioritaire au réseau cellulaire opéré afin de garantir la disponibilité du service
- de fonctions spécifiques de communications tels que les appels de groupes, l'appel individuel etc., depuis des postes mobiles ou fixes.

Les prestations comprennent également :

- la maintenance des terminaux et accessoires
- la maintenance des applications fournies par le prestataire
- le support aux utilisateurs

L'ensemble du réseau autoroutier de VINCI Autoroutes devant être couvert, le prestataire pourra être amené à devoir réaliser des travaux de compléments de couverture de son réseau cellulaire opéré (installation de nouvelles antennes de diffusion par exemple), sur les infrastructures de VINCI Autoroutes ou non.

Le service télécom de radio mobile professionnelle devra présenter un très haut niveau de disponibilité sur l'intégralité du réseau autoroutier de VINCI Autoroutes, et en particulier permettre, au sens de la norme 3GPP, la priorisation des appels de VINCI Autoroutes sur les éventuels autres utilisateurs du réseau de communication.

Environ 2000 abonnements, terminaux et applicatifs radio sont à fournir aux sociétés concessionnaires et exploitantes d'autoroutes de VINCI Autoroutes.

Dans leur offre, les candidats auront l'obligation de répondre à la prestation supplémentaire éventuelle suivante, que le maître d'ouvrage se réserve le droit de commander ou non lors de la signature de l'accord-cadre : fourniture d'un service de communication alternatif dénommé « Secours Ultime Voix » dont l'objectif est de pallier une défaillance du système principal de communication sur le réseau cellulaire opéré.

Démarrage prévisionnel des prestations : 2ème trimestre 2023.

### **II.2.5. Award criteria**

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

### **II.2.6. Estimated value**

Value excluding VAT: 19 360 000,00 EUR

### **II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:  
Reconduction pour une durée de 12 mois

**II.2.10. Information about variants**

Variants will be accepted: yes

**II.2.11. Information about options**

Options: no

**II.2.13. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

**II.2.14. Additional information**

Modalités de financement : Origine du financement 100% sociétés concessionnaires et exploitantes d'autoroutes de VINCI Autoroutes. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire.

---

**Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

**III.1. Conditions for participation**

**III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions:

Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement :

— Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants.

— Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

Par ailleurs, les entreprises candidates devront fournir, daté et signé, avec leur dossier de candidature, l'accord de confidentialité spécifique à cet accord-cadre et disponible à l'adresse suivante : <https://consultations-asf.omnikles.com>.

**III.1.2. Economic and financial standing**

List and brief description of selection criteria:

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le maître d'ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de une (1) fois la part annualisée de la valeur estimée de l'accord-cadre.

### III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

— Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

Le candidat devra disposer des autorisations de diffusion ou de distribution de services cellulaires opérés incluant la priorisation des appels au sens de la norme 3GPP, et des autorisations de distribution de terminaux mobiles pour réseaux cellulaires.

Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français.

— Présentation d'une liste des principales fournitures et des principaux services de même nature à haut niveau de disponibilité, au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le recours à la sous-traitance et le destinataire public ou privé. Les fournitures et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

— Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité de son réseau et en particulier pour mesurer et assurer la couverture intégrale du réseau autoroutier de VINCI Autoroutes par son réseau cellulaire opéré.

Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français.

NOTA :

Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et /ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement.

Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement.

Les renseignements demandés en III.1 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

## Section IV: Procedure

---

### IV.1. Description

#### IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

#### IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

#### IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

#### IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

### IV.2. Administrative information

#### IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 26/09/2022 Local time: 16:00

#### IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

#### IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

## Section VI: Complementary information

---

### VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

### VI.3. Additional information

La présente procédure est une procédure avec négociation. Elle comprend deux phases (une 1ère phase "candidatures" puis une 2nde phase "offres"). Dans un 1er temps, seul un dossier de candidature doit être déposé. Seuls les candidats retenus seront admis à déposer une offre dans un 2ème temps.

Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner.

Les candidats devront s'identifier sur la plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse: <https://consultations-asf.safetender.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section IV.2.2 ci-avant. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli «en dernière minute» et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils

maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai.

Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci.

Forme juridique de l'attributaire : l'accord cadre sera attribué à un opérateur économique unique ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun ou à un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage pour l'exécution de l'accord-cadre. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre

Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements.

En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre.

Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires,...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif.

Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée sur la base des renseignements et documents demandés en section III.1, au regard:

- de leur capacité économique et financière,
- de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération.

L'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre.

Les variantes concerneront les terminaux et leurs accessoires.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal judiciaire de Nanterre

Postal address: 179-191 avenue Joliot Curie

Town: Nanterre Cedex

Postal code: F-92020

Country: France

Telephone: +33 140971010

Fax: +33 147243161

##### **VI.4.3. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures:

L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal judiciaire de Nanterre :

- un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel.
- un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

**VI.5. Date of dispatch of this notice**

22/08/2022